



**Administration Communale de
Wahl
(Gr.-D. de Luxembourg)**

AVIS OFFICIEL

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a procédé en sa séance du 28 septembre 2022 à l'abrogation du règlement concernant la participation communale aux frais des permis de conduire pour les besoins du service d'incendie.

Ladite décision a été notifiée à Madame la Ministre de l'Intérieur [Réf. 840x24ff1du 20 octobre 2022].

Le texte de ladite délibération peut être consulté à la Mairie.

Wahl, le 10 novembre 2022

Pour le collège échevinal,
Le Secrétaire,

La Bourgmestre,



Date d'affichage : 11.11.2022